



**KPMG S.A.**  
51, avenue Simone Veil  
Zac Meridia  
CS 31043  
06205 Nice cedex  
France

Téléphone : +33 (0)4 92 00 34 80  
Télécopie : +33 (0)4 93 01 26 09  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

# Organisme de Gestion de l'Institut Fénelon

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Août 2020  
Organisme de Gestion de l'Institut Fénelon  
7 avenue Yves-Emmanuel Baudoin 06 130 Grasse  
*Ce rapport contient 18 pages*  
Référence : PL-CL

KPMG S.A.,  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris la Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG S.A.**  
51, avenue Simone Veil  
Zac Meridia  
CS 31043  
06205 Nice cedex  
France

Téléphone : +33 (0)4 92 00 34 80  
Télécopie : +33 (0)4 93 01 26 09  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## Organisme de Gestion de l'Institut Fénelon

Siège social : 7 avenue Yves-Emmanuel Baudoin 06 130 Grasse

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Août 2020

A l'assemblée Générale de l'Organisme de Gestion de l'Institut Fénelon,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Organisme de Gestion de l'Institut Fénelon relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 12 février 2021

KPMG S.A.  
*Département de KPMG S.A.*



Philippe Levert  
*Directeur Adjoint Côte d'Azur*

**BILAN ACTIF OGEF FENELON**

	ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
A C T I F  I M M O B I L I S E	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :</b>				
	- Frais d'établissement				
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	84 587	80 171	4 416	228
	- Autres				
	- Avances et acomptes				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>84 587</b>	<b>80 171</b>	<b>4 416</b>	<b>228</b>
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</b>				
	- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	1 204 329		1 204 329	1 204 329
	- Constructions sur sol propre	13 040 785	5 791 809	7 248 976	7 402 453
	- Constructions sur sol d'autrui	20 019 963	3 575 757	16 444 206	16 937 037
- Installations techniques, matériel et outillage	4 768 769	3 885 291	883 478	1 006 153	
- Autres (1)	266 866	243 355	23 511	29 831	
- Immobilisations corporelles en cours	9 862		9 862	67 459	
- Avances et acomptes				400	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>39 310 574</b>	<b>13 496 212</b>	<b>25 814 362</b>	<b>26 647 662</b>	
<b>IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES :</b>					
- Participations	16		16	16	
- Créances rattachées à des participations					
- Autres titres immobilisés					
- Prêts					
- Autres	157 044		157 044	152 318	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>157 060</b>		<b>157 060</b>	<b>152 334</b>	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	<b>39 552 221</b>	<b>13 576 383</b>	<b>25 975 838</b>	<b>26 800 223</b>	
A C T I F  C I R C U L A N T	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>	<b>40 081</b>		<b>40 081</b>	<b>2 352</b>
	<b>CREANCES :</b>				
	- Usagers (familles, élèves)	216 981	47 512	169 469	65 960
	- Personnel et organismes sociaux	0		0	0
	- Etat et autres collectivités publiques	64 993		64 993	219 220
	- Autres	18 507		18 507	18 523
	<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>340 562</b>	<b>47 512</b>	<b>293 050</b>	<b>306 055</b>
	<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>DISPONIBILITES</b>	<b>4 966 676</b>		<b>4 966 676</b>	<b>4 297 325</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>101 638</b>		<b>101 638</b>	<b>103 409</b>	
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>5 408 876</b>	<b>47 512</b>	<b>5 361 364</b>	<b>4 706 789</b>	
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I + II)</b>	<b>44 961 097</b>	<b>13 623 895</b>	<b>31 337 202</b>	<b>31 507 013</b>	

(1) voir détail dans l'annexe

**BILAN PASSIF OGEF FENELON**
**exercice N** du 01/09/19 au 31/08/20  
**exercice N-1** du 01/09/18 au 31/08/19

	PASSIF	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>F O N D S  A S S O C I A T I F S</b>	<b>FONDS PROPRES</b>		
	<b>FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</b>		
	- Valeur du patrimoine intégré	149 697	149 697
	- Fonds statutaires	5 022 737	5 022 737
	- Apports sans droit de reprise		
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	655 377	655 377
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	2 329 132	2 206 357
	<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE</b>	<b>8 156 943</b>	<b>8 034 168</b>
	<b>RESERVES</b>		
	- Réserves statutaires		
	- Réserves pour investissements		
	- Réserves de trésorerie		
	- Autres réserves		
	<b>TOTAL RESERVES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>REPORT A NOUVEAU</b>		-208 744
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		-95 467
	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>7 852 732</b>	<b>7 825 424</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE</b>			
- Apports avec droit de reprise			
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	378 096	380 871	
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE</b>	<b>378 096</b>	<b>380 871</b>	
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES</b>			
- Subventions d'équipement			
- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement			
- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	90 933	87 460	
- Autres subventions d'investissement			
<b>TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES</b>	<b>90 933</b>	<b>87 460</b>	
<b>DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)</b>			
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>469 028</b>	<b>468 331</b>	
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)</b>	<b>8 321 760</b>	<b>8 293 755</b>	
<b>R O V I S I O N</b>	<b>PROVISIONS</b>		
	- Provisions pour risques	304 328	204 328
	- Provisions pour pensions et obligations similaires		
	- Provisions pour gros entretien		
	- Autres provisions pour charges	288 585	240 076
<b>TOTAL PROVISIONS (II)</b>	<b>592 913</b>	<b>444 404</b>	
<b>F D</b>	<b>FONDS DEDIES (3)</b>		
<b>D E T T E S  ①</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)</b>	21 005 248	21 135 685
	<b>AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS</b>	60 084	34 800
	<b>DETTE FOURNISSEURS</b>	549 508	470 562
	<b>DETTE FISCALES ET SOCIALES</b>	273 678	285 448
	<b>DETTE SUR IMMOBILISATIONS</b>	7 586	240 126
	<b>AUTRES DETTES</b>	36 513	38 110
	<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	489 912	564 122
	<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>22 422 529</b>	<b>22 768 853</b>
<b>TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)</b>	<b>31 337 202</b>	<b>31 507 012</b>	

① Voir détail dans l'annexe

② Voir détail dans l'annexe

③ Voir détail dans l'annexe

	N	N-1	VARIATIONS
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Participation des familles	4 562 987	4 892 194	-329 206
Participations de l'Etat et des collectivités publiques	2 097 539	2 112 145	-14 606
Ventes de produits et marchandises, travaux, études			
Produits des activités annexes	94 824	104 315	-9 491
Subventions d'exploitation	28 566	43 810	-15 244
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	121 711	125 029	-3 318
Autres produits de gestion courante	432 350	436 693	-4 343
TOTAL 1	7 337 978	7 714 186	-376 207
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de marchandises			
Variation de stocks			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	987 729	1 243 517	-255 788
Variation de stocks			
Autres charges externes	1 207 020	1 331 635	-124 615
Impôts, taxes et versements assimilés	139 976	130 729	9 247
Salaires et traitements	1 778 647	1 872 315	-93 668
Charges sociales	944 983	985 990	-41 007
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 461 843	1 472 091	-10 248
Dotations aux dépréciations des immobilisations			0
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	47 512	11 706	35 806
Dotations aux provisions	38 992	5 353	33 639
Autres charges de gestion courante	10 844	14 714	-3 870
TOTAL 2	6 617 546	7 068 051	-450 505
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	720 433	646 135	74 298
Remboursement des frais sur opérations faites en commun			
Quote-part des frais sur opérations faites en commun			
TOTAL 3			
TOTAL 4			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	9 549	3 793	5 756
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL 5	9 549	3 793	5 756
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	728 139	765 226	-37 087
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL 6	728 139	765 226	-37 087
RESULTAT FINANCIER (5-6)	-718 590	-761 433	42 843
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	1 843	-115 298	117 141
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Sur opérations de gestion	13 055	23 821	-10 766
Sur exercices antérieurs			0
Sur opérations en capital	42 911	253 129	-210 218
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	0	31 890	-31 890
TOTAL 7	55 966	308 840	-252 874
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
Sur opérations de gestion	2 417	26	2 391
Sur exercices antérieurs	830	11 382	-10 552
Sur opérations en capital	50 029	253 128	-203 099
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	100 000	137 750	-37 750
TOTAL 8	153 276	402 286	-249 010
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	-97 310	-93 446	-3 864
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives			
TOTAL 9			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	7 403 493	8 026 819	-623 325
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9)	7 498 961	8 235 563	-736 602
EXCEDENT OU DEFICIT	-95 467	-208 744	113 277

ORGANISME DE GESTION DE  
L'INSTITUTION FENELON

Annexe  
Aux comptes annuels de l'exercice clos  
Le 31 août 2020  
Montant en EUR

31/08/2020  
Organisme de gestion de l'institution Fénelon  
7 AV YE BAUDOIN – 06130 GRASSE  
L'Annexe contient 9 pages

## SOMMAIRE

1	Faits majeurs de l'exercice	3
1.1	Événements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.3	Détail du projet associatif	4
2	Informations relatives au bilan	4
2.1	Bilan actif	4
2.1.1	Immobilisations corporelles – Mouvements principaux	4
2.2	Bilan passif	5
2.2.1	Variation des fonds associatifs	5
2.2.2	Provisions – Mouvements principaux	6
2.2.3	Echéances des créances et des dettes	7
2.3	Subventions d'investissement reçues au cours de l'exercice	8
2.4	Charges à payer	8
3	Le compte de résultat	8
3.1	Les produits	8
3.2	Les charges	9
4	Engagements	9
4.1	Engagements reçus	9
4.2	Engagements donnés	10
4.3	Engagements en matière de crédit-bail	10

## 1 Faits majeurs de l'exercice

### 1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice est constitué de douze mois.

A la clôture, les comptes font apparaître un total bilan de 31 337K€ et génèrent un résultat avant affectation de -95K€. Cette perte comptable provient essentiellement du calcul de la dotation aux amortissements de l'école TOMBAREL dont l'investissement total s'élève à 17Millions d'euros.

a- Les principaux événements de l'exercice sont les suivants :

b- Cette année nous avons subi les contraintes sanitaires liées au COVID ce qui a entraîné un surcoût au niveau des achats et autres approvisionnements (protections individuelles +32Ke) qui a été partiellement compensé par des allègements de charges sociales/salaire. Par contre le poste créances douteuses est passé de 12Ke à 47Ke provisionné à 100%.

b- De plus nous avons réalisé les travaux suivants :

-Changement des fenêtres au lycée pour 248 ke, travaux d'investissement faisant l'objet d'une subvention du conseil Régional de 50 k€ cf point 2.3 amort linéaire sur 15 ans.

-Réaménagement de la salle des professeurs et des WC au lycée pour 34ke.

- Réaménagement de la salle de technologie et de dessin au collège pour 5ke.

-Nous avons réalisé des travaux de mise en sécurité des toits terrasses 87ke travaux faisant l'objet de subvention partielle.

### 1.2 Evènements postérieurs à la clôture :

Un nouveau confinement a été mis en place en date du 30 octobre 2020. Il n'y a pas d'impact sur l'activité de l'association car les écoles ont pu rester ouvertes. Un couvre-feu a été instauré début janvier 2021 mais n'a pas remis en cause le fonctionnement des cours (pas de cours un jour sur deux en distanciel).

### 1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et du plan comptable général 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- Logiciel : 1an
- Construction : de 15 à 50 ans
- Installation technique matériel et outillage : de 3 à 10 ans
- Mobiliers matériel de bureau et informatique : de 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 5 ans

Les subventions d'investissements reçues sur l'exercice ont été comptabilisées conformément au règlement CRC n°99-01.

En ce qui concerne les subventions d'investissements avec droit de reprise, nous avons reclassé en compte 102 à hauteur de 122 774 euros les subventions pour lesquelles les droits de reprise n'existent plus.

#### 1.4 Détail du projet associatif

Le projet associatif consiste en l'affectation programmée des ressources de l'Association O.G.E.C. FENELON.

L'affectation de l'excédent s'effectue conformément aux statuts et les pertes en report à nouveau.

## 2 Informations relatives au bilan

### 2.1 Bilan actif

#### 2.1.1 Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

- Tableau des mouvements en valeur brute (en K€)

Postes	Valeur au 31/08/2019	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/08/2020
Terrains	1 204	-		1 204
Constructions	32 544	556	39	33 061
Installations Techniques Matériel et outillage et autres	5 041	178	183	5 036
Autres immobilisations corporelles (immo en cours et acompte sur immo)	67	9	67	9
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>38 856</b>	<b>743</b>	<b>289</b>	<b>39 310</b>

▪ Tableau des mouvements des dotations aux amortissements (en K€)

Postes	31/08/2019	Dotation	Reprise	31/08/2020
Terrains	-	-	-	-
Constructions	8 204	1 202	39	9 367
Installations Techniques Matériel et outillage et autres	4 005	307	183	4 129
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>12 209</b>	<b>1 509</b>	<b>222</b>	<b>13 496</b>

## 2.2 Bilan passif

### 2.2.1 Variation des fonds associatifs (en K€)

	31/08/2019	Augmentation	Diminution	31/08/2020
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise :</b>				
- Valeur du patrimoine intégré	150	-	-	150
- Fond statuaire et report à nouveau	4 815	-	95	4 720
- Libéralités ayant le caractère d'apport/actifs immobilisés	655	-	-	655
- Subv. d'investissement affectés/biens renouvelables	2 206	122 (1)	-	2 328
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise :</b>				
- Subvention d'investissement affectés / biens renouvelables	381	119	122 (1)	378
<b>Subventions d'investissement amortissables :</b>				
- Taxe d'apprentissage	87	84	80	91
- Subvention d'investissement affectées / biens non renouvelables	0	-	-	0
<b>Total</b>	<b>8 294</b>	<b>325</b>	<b>297</b>	<b>8 322</b>

(1) cf point 1.2

## 2.2.2 Provisions – Mouvements principaux (en K€)

	Valeur au 31/08/2019	Dotations	Reprise	Valeur au 31/08/2020
Provisions pour risques	204	100 (2)	-	304
Provisions pour charges	240	136 (4)	88 (6)	288(5)
<b><i>Total Général</i></b>	<b><i>444</i></b>	<b><i>236</i></b>	<b><i>88</i></b>	<b><i>592</i></b>

(2) 100 de provision pour l'augmentation de l'impôt foncier concernant l'école Tombarel suite à la clôture du permis de construire.

(4) 136 de provisions pour charges salariales (dont 39 de provision IDR). Ces provisions ont un caractère d'exploitation.

(5) Dont 190 de provisions pour indemnité de départ à la retraite et 98 de provision pour charges salariales (provision à caractère d'exploitation).

(6) 88 de reprise de provisions pour charges salariales N-1. Ces provisions ont un caractère d'exploitation.

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont :  
Age de départ 65 ans et salaire brut d'août 2020. Ce calcul tient compte de la probabilité de présence dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite et c'est une estimation qui est modifiée en fonction de l'âge et de l'ancienneté.

## 2.2.3 Echéances des créances et des dettes (en K€)

Rubriques	Montant brut	Echéances	
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an
<b>CREANCES</b>			
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	-		
Prêts	157	2	155
Autres créances			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances usagers	216	216	
Autres créances	83	83	
Charges constatées d'avance	101(1)	101	
<b>Total</b>	<b>557</b>	<b>402</b>	<b>155</b>

(1) Les charges constatées d'avance : il s'agit de charges d'exploitations notamment des contrats d'assurance pour N+1 et des travaux contrats d'entretien réalisés fin août et qui concerne N+1.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Rubriques	Montant brut	Echéances	
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an
<b>DETTES</b>			
<b>Dettes financières :</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses	21 005	803	20 202
<b>Autres dettes :</b>			
Dettes fournisseurs	557	557	
Autres dettes	371	371	
Produits constatés d'avance	489 (2)	489	
<b>Total</b>	<b>22 422</b>	<b>2 220</b>	<b>20 202</b>

(2) Les produits constatés d'avance : il s'agit de charges d'exploitations notamment des frais d'inscriptions pour l'année N+1.

### 2.3 Subventions d'investissement reçues au cours de l'exercice

Origine du financement	Montant (k€)	Nature des biens financés
Département	24	Subvention complémentaire 1 : mise en accessibilité P M R collège sanitaire cour haute et basse
Département	45	Subvention complémentaire 2 : mise en accessibilité P M R collège sanitaire cour haute et basse
Région	50	Remplacement des huisseries bâtiment B pour le Lycée 2 eme tranche (travaux par tranche)

### 2.4 Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – Factures non parvenues	44 032
Personnel – dettes provisionnées	54 786
Organismes sociaux	35 731
Etat charges à payer	43 796
<b>Total</b>	<b>178 345</b>

## 3 LE COMPTE DE RESULTAT

### 3.1 Les produits

Le montant des produits s'élève à 7 403 k€ soit une baisse de 7.76 % par rapport à l'année précédente. Cette différence s'explique par une baisse des produits d'exploitation (le niveau de facturation de la demi-pension a baissé à cause des conditions sanitaires liées au COVID) et d'une baisse du montant des opérations en capital.

Ces produits se décomposent en :

- la participation des familles 4 563 k€
- les subventions pour 2 126 k€
- les autres produits et reprise/provisions et transfert de charges pour 649k€
- les produits exceptionnels pour 56k€ (dont 43k d'opération en capital)
- les produits financiers pour 9 k€

## 3.2 Les charges

Le montant total des charges s'élève à 7 498 k€, soit une diminution de 8.94 % par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'explique par la baisse d'achat matières liés à la restauration et aux achats externes (pb sanitaire lié au covid et baisse d'activité) et une variation à la baisse des coûts de personnel dû à la prise en charge par la sécurité sociale de certains salariés en isolement et garde d'enfants et le non remplacement de certains cadre éducatif pour une période transitoire.

Ces charges se décomposent en :

- Achat de matières 1ere et autre approvisionnement 2 195 k€
- impôts et taxes 139 k€
- coût de personnel 2 724 k€
- dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et autres charges 1 659 k€
- charges exceptionnelles 53 k€ (dont 50k d'opération en capital)
- charges financières 728 k€

La moyenne des effectifs salariés pour 2018-2019 : 60.52 personnes.

Le montant total des salaires des trois personnes les mieux rémunérés est de : 252 k€

Le montant de la prov. pour départ à la retraite du personnel O.G.E.C est de 190 k€

## 4 Engagements

### 4.1 Engagements reçus

L'INSTITUT FENELON bénéficie d'une garantie de la Mairie de Grasse pour un emprunt de 500 k€ souscrit auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur (travaux d'extension du collège Fénelon) (totalement remboursé au 5/9/19).

Concernant l'emprunt de 600 k€ souscrit pour 20 ans le 13/9/06 la garantie est : Caution de la ville de Grasse.

Acquisition d'un terrain 5 avenue Y.E Baudoin pour 2 650 k€ en 2012 et Caution de la ville de Grasse.

Concernant l'aménagement des nouveaux bâtiments pour 3 900 k€ sur 2012-2013 la garantie des emprunts est la suivante :

- Emprunt 2 553 k€ (3 enveloppes 202 k€ 817 k€ 1533k€) caution ville de Grasse
- Emprunt 1044 k€ caution bancaire SACCEF

Concernant la construction de la future école dont le budget global avoisine les 17 Millions € et nous avons souscrit le 18/12/15 un emprunt de 14.5 Millions (remboursement avec différé de 2 ans) auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur.

Nous bénéficions d'une garantie de 50% de la ville de Grasse (soit 7.25 Millions) et à hauteur de 9 Millions par hypothèque conventionnelle.

-Nous avons souscrit à un emprunt complémentaire en 2018 de 1.8M€/20ans et 253ke en crédit-bail pour réaliser les derniers aménagements et travaux complémentaires de la nouvelle école. La garantie donnée est une garantie bancaire CGEC à hauteur de 75% de l'emprunt.

#### 4.2 Engagements donnés

Le montant à réaliser des travaux d'accessibilité pour les handicapés est actuellement estimé à 850 k€ au 31/08/20, travaux que nous devons réaliser en 2021 ou 2022.

#### 4.3 Engagements pris en matière de crédit-bail

<i>Crédit- bail</i>	<i>Redevances payées</i>	<i>Redevances restant à payer</i>
<i>Meubles de bureau et de magasin</i>	<i>18 666</i>	<i>57 556</i>
<i>Matériel audiovisuel</i>	<i>33 359</i>	<i>102 858</i>
<i>Balayeuse</i>	<i>17 711</i>	<i>16 160</i>